



Marigny Initiatives



JUIN 2012
Numéro 180

Départ à la retraite de Maryse Barbet.



Vendredi 22 juin, le conseil municipal, le personnel communal, les secrétaires de mairies du canton, sa famille... s'étaient réunis pour fêter le départ à la retraite de Maryse Barbet, secrétaire de mairie à Marigny depuis treize ans.

Monsieur Bernard Brignot, maire, l'a chaleureusement remerciée pour ses qualités professionnelles et humaines, et lui a souhaité autant de réussite dans sa nouvelle vie que dans son travail.





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 11 h 30, prendre RDV avec M^{me} Moinard - tél : 02.33.77.28.98.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2012 (sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de 18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles"

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 13 juin 2012

EAU ET ASSAINISSEMENT : rapport annuel.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les rapports pour l'exercice 2011 :

- sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.
- sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services. Ils peuvent être consultés en mairie.

Après présentation de ces rapports 2011, le conseil municipal adopte :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune.
- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport fait état de la très bonne qualité de l'eau potable.

L'an deux mille douze, le treize juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Les membres du conseil municipal :

BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette.

Absents excusés : BOUCHER Patrice, HEUGUET Cédric.

Pouvoirs : HEUGUET Cédric donnant procuration à GENET Philippe.

Secrétaire de séance :
ROBIOLLE Daniel.

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

MARIGNY

2011

L'eau est distribuée à 1 142 abonnés (+1.78 % par rapport à 2010).

En 2011 les abonnés domestiques ont consommé 69 359 m³ soit en moyenne 170 litres par abonné et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 13 809 m³, soit un total de 83 168 m³ (+0,36 % par rapport à 2010).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 81,8 % en 2011 (il était de 80,8 % en 2010).

ANCIENNE CANTINE : location.

Monsieur le Maire fait part de la demande de la société Copinew de Canisy qui souhaite louer l'ancienne cantine le temps de la construction de son bâtiment dans la zone de la Chesnée.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et fixe le loyer mensuel à 700 € à compter du 1^{er} juillet 2012.

Un état des lieux sera fait après cette location afin de prévoir les travaux nécessaires pour une mise en location (mariage, communion, vin d'honneur,...) en 2013.

DUO NORMAND : participation.

Pour sa 31^{ème} édition, le Duo Normand change de catégorie et passe en classe 1.1 au calendrier international UCI. La manifestation qui se déroulera le dimanche 30 septembre prochain, aura un rayonnement encore plus important que les autres années et par conséquent plus de frais. C'est à ce titre que l'association souhaite obtenir une augmentation de participation communale, à savoir passer de 800 € à 1 500 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation communale au Duo Normand 2012 d'un montant de 1 500 €, sous réserve que lui soit présenté le bilan financier de l'association.

LOTISSEMENT DU 13 JUIN 1944 : lot 3 (téléphone, éclairage public) avenant n°1

Le lot n°3 (téléphone, éclairage public) a été attribué à l'entreprise SORAPEL.

L'avenant n°1 a pour objet le changement des lampes actuelles par des lampes basse consommation.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Désignation	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
Téléphone Eclairage public	14 644.25 €	+ 2 172.00 €	+14.83 %	16 816.25 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise SORAPEL.



STADE YVES LEMAZURIER : éclairage.

Monsieur le Maire a sollicité une estimation du coût de l'éclairage du terrain annexe du stade Yves Lemazurier.

Au vu de cette estimation, une consultation sera prochainement lancée.

Ce projet d'éclairage permettra de ne plus utiliser le terrain de la rue des sports pour les entraînements d'hiver

70^{EME} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT :

désignation du représentant de la commune.

En 2014, nous célébrerons le 70ème anniversaire du Débarquement des Alliés en Normandie. 70 ans après, ces commémorations doivent permettre aux derniers témoins de 39-45 de partager et transmettre la mémoire du passé aux jeunes générations pour donner du sens aux valeurs de paix et de liberté, valeurs essentielles à la construction de notre jeunesse d'aujourd'hui.

2014 sera marquée par de nombreux événements commémoratifs, organisés un peu partout en Basse-Normandie et une large part aura lieu dans le département de la Manche. C'est pourquoi, aux côtés de nombreux acteurs et partenaires institutionnels, la commune de Marigny souhaite s'investir dans la démarche, initiée par le conseil général de la Manche, de création d'une association.

Cette association, intitulée "Manche 1944-2014, partageons notre histoire, transmettons notre mémoire", a pour objet d'accompagner, susciter, inciter, encourager les initiatives et projets initiés par les acteurs locaux (privés, associatifs ou institutionnels) et peut également coordonner voire coorganiser tout projet, action, événement ou initiative manchoise de nature à favoriser la transmission et le partage de la mémoire et des valeurs de paix et de liberté.

Elle pourra apporter une aide, sous forme de conseil et d'accompagnement, d'appui logistique

ou financier, de valorisation promotionnelle aux acteurs qui souhaiteront donner du sens et mettre en oeuvre des actions ayant pour but de transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans le département et plus spécialement celle des événements de la Libération.

Aucune cotisation n'est requise pour adhérer à l'association.

La majeure partie des actions ou projets soutenus et engagés sera menée en direction des jeunes générations afin de les inciter à faire perdurer les valeurs de la démocratie et de la République pour lesquelles nos aînés ont lutté.

Les statuts prévoient que le Département soit titulaire de onze voix délibératives, que les autres collectivités représentent un ensemble maximum de onze voix délibératives et enfin que onze voix délibératives maximum soient accordées à des personnes qualifiées.

M. Roger POTIER pourrait représenter la commune de Marigny.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Marigny à cette association ainsi que la désignation de son représentant.

QUESTIONS DIVERSES

Parcours de santé et terrain de BMX :

Monsieur Ozouf présente les devis relatifs à la réalisation d'un parcours de santé sur une partie de la ceinture verte situé entre l'étang et le complexe sportif et à l'aménagement de la piste de BMX.

L'association IPE Environnement réalisera ces aménagements pour un coût de 9 670 € pour le parcours de santé et de 3 160 € pour l'aménagement de la piste d'initiation de BMX.

Subvention au titre des amendes de police :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 800.00 € pour les travaux d'aménagement d'un arrêt minute aux abords de l'école Julien Bodin.

Moto Club d'Ouville :

L'association, qui organise le 22 juillet un moto-

cross, du freestyle, un concert et un feu d'artifice à Ouville, invite le conseil municipal à cette manifestation.

Motos du cœur :

Les organisateurs remercient la municipalité pour le pot d'accueil offert par la commune et servi par les membres de Marigny Je T'aime.



HORAIRES D'ÉTÉ A LA MAIRIE

Entre le 16 juillet 2012 et le 17 août 2012,
la mairie sera ouverte :
du lundi au vendredi de 9h à 12 h

FAMILLES RURALES : association cantonale.

Le centre de loisirs « la Ruche » ouvre ses
portes du lundi 9 juillet au vendredi 31
août 2012 de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

*Ces pages sont
réservées aux
associations de
Marigny afin
qu'elles puissent
donner des
informations
d'ordre pratique
(renseignement,
célébrations,
inscriptions,
invitations...)*

Garderie possible :
le matin, midi et soir.



Possibilité de **restauration sur place** : 3.50 €
le repas.

Diverses **activités** sont proposées par thème :

- le culturel,
- Les 5 sens,
- Protège ta planète!
- Les animaux...

Avec une **sortie** adaptée au thème :

- visite du pavillon des énergies,
- Visite du parc des marais,
- Le souterroscope
- La plage et/ou la piscine.

2 mini-camps sont proposés
aux 6-12 ans :

- multisports du 23 au 27 juillet,
- Escalade du 13 au 17 août.

Renseignements :

- 02.33.57.63.50
- 06.30.92.13.80
- 02.33.55.34.33

CLUB DE L'AMITIE.

RECTIFICATIF

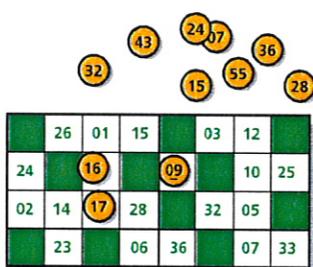
La cotisation annuelle pour le Club de l'Amitié est de **14 euros** et non 17 euros comme il était mentionné dans le précédent « Marignytatives ».

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON DE MARIGNY.

L'association organise un LOTO le dimanche 29 juillet 2012
à la salle des fêtes de Marigny à partir de 14h30.

Nombreux lots :

1 bon de 200€, 1 bon de 150€, 3 bons de 100€, 2 bons de 50€, 3 lots de viande,
des lots alimentaires 6,7 et 8 kg, 1 jambon fumé ...



Buvette, crêpes et gâteaux Tombola

Prix :

la carte 3€, les 3 : 8€, les 7 : 16€,
La plaque de 6 cartes : 13€.

Réservation :

Maurice Lerosier **02.33.55.16.98**

ÉTOILE SPORTIVE.

MATCH DE GALA

Le **1er août** à 19 heures au **stade Yves Lemazurier**,
Match de gala pour son retour en CF2
le FC SAINT-LO contre la VITREENNE CFA2.

Entrée gratuite
Restauration sur place.



A.C.L.A.M.

ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA COMMUNAUTE COMMUNE DE MARIGNY.

Cette année, la fête des associations se tiendra **le 1er septembre** de 10H30 à 16H30
à la salle des fêtes du Mesnil-Vigot.

Il y aura une buvette, de la restauration et beaucoup d'animations...

ENEZ NOMBREUX!

Dimanche 30 septembre à Marigny, sera LE DUO NORMAND SUR SON... 31 !

Vendredi 25 mai, plus d'une centaine de personnes sont venues saluer le nouveau départ du Duo Normand, dans le cadre magnifique et ensoleillé du haras de la Grouderie à Feugères, avec comme invités d'honneur Thierry ADAM, journaliste sportif dont tout un chacun peut apprécier les commentaires sur France Télévision au côté de Laurent Jalabert, Thierry Marie et Gérard Rué, anciens coureurs cyclistes professionnels (vainqueurs de l'épreuve en 1987). Tous les trois sont venus apporter leur soutien et leurs encouragements aux organisateurs de cette course à nulle autre pareille

L'an dernier, 400 équipes réparties en 13 catégories avaient disputé la 30^{ème} édition, preuve d'un succès populaire jamais démenti et c'est sur les mêmes bases que se disputera l'édition 2012, sur le traditionnel circuit de 54 km 300 avec toujours 13 records à battre dont celui de Chris BOARDMAN et Jens VOIGT (les 54 km 300 en 1 h 04 mn 47 sec).

A ce sujet, les records étant tous faits pour être battus, la nouvelle classification de l'épreuve qui aura lieu cette année le 30 septembre soit 15 jours après les nouveaux championnats du monde contre la montre par équipes devrait amener davantage d'équipes dans les temps du record, en espérant que le « vétérán » et toujours fringant Jens VOIGT soit de la partie.

Il convient aussi de signaler une innovation : l'invitation faite aux villes de la Manche d'accueillir des coureurs de leurs villes jumelles. Cette initiative à laquelle Coutances et ilkley (GB) ont déjà répondu favorablement ancrera davantage encore le DUO NORMAND dans son esprit d'ouverture sur... le monde.

Le coup d'envoi de cette 31^{ème} édition au Haras de la Grouderie d'Emmanuel et Anne RAULLINE à Feugères, passionnés de cyclisme, qui a eu lieu, autour de Thierry ADAM, Thierry MARIE et Gérard RUE, tous ceux qui soutiennent le DUO NORMAND, avec le Conseil général de la Manche en tête, locomotive des 100 partenaires qui assurent la pérennité de l'épreuve, a ouvert à tous la possibilité de s'engager dès maintenant sur le site officiel du DUO.

A vos marques... prêts... cliquez ! : www.duonormand.com

